

UNION INFO

UNION du corps enseignant secondaire genevois
Rue de la Tour-de-Boël 6 - 1204 Genève
secretariat@union-ge.ch - www.union-ge.ch

Avril 2020

Dans ce numéro :

- Edito : le mirage de l' « enseignement à distance »
- Déshabiller Pierre pour habiller Paul
- La protection des données et de la personne en jeu
- Contrôler le don de soi
- Comment gérer les abus ?
- Soyons humbles : nous n'enseignons plus !

Déshabiller Pierre pour habiller Paul

Le département organise la rentrée scolaire en parallèle de la crise en cours.

Comme le parlement, la commission des finances n'a accordé aucun crédit pour répondre aux besoins de l'école. Des mesures d'économies sont donc décidées.

Les établissements ont ainsi été informés des coupes à faire et organisent donc la rentrée avec 45 postes de moins que ce qu'il faudrait pour maintenir le système de formation tel qu'on le connaît.

Pour ré-allouer des moyens au primaire et dans l'enseignement spécialisé, mais aussi pour engager d'autres professionnels pour soutenir, par exemple, le dispositif FO18 et l'école inclusive, on engage, en lieu et place d'enseignants, du personnel administratif et technique.

L'enseignement n'est qu'une des missions de l'école...

Edito : Le mirage de l' « enseignement à distance »

ENSEIGNEMENT À DISTANCE...



...APPRENTISSAGE VIRTUEL



L'incroyable crise sanitaire qui sévit sur toute la planète a contraint Genève à une généralisation de l'enseignement à distance. Plus d'17'800 classes virtuelles se sont créées dans le secondaire ! Dans cette digitalisation au pas de charge, les enseignant.e.s sont au front.

Or, depuis de nombreuses années, les associations professionnelles dénoncent le manque de consultation des acteurs du terrain par le DIP en matière d'école numérique. La suppression du Conseil du SEM, l'éviction des représentants de maîtres des groupes de travail ou le refus de soumettre les besoins matériels aux regards critiques, certes, mais pointus de nos délégués se font sentir cruellement et coûteront cher pour la suite.

Si cette numérisation révèle des trésors de professionnalisme, de créativité, d'enthousiasme chez les enseignants, salués par les directions et remarqués jusqu'au sommet du DIP, il n'en demeure pas moins que cette « sauvage entrée dans le numérique » invite à réfléchir sur une série de points.

La protection des données et de la personne en jeu

À Genève, les choix stratégiques qui ont été réalisés sont très différents de ceux opérés par les autres cantons suisses et semblent contrevenir aux recommandations nationales.

En effet, la mise en place de Google Suite for Education (G-Suite) comme principale plateforme de l'école en ligne (EEL) est contre-indiquée par le préposé fédéral à la protection des données. Nous avons bien alerté le DIP du risque, mais du point de vue du département, la plateforme ne pose pas de problème puisque le nom des élèves est « anonymisé » par la suppression des voyelles de son nom de famille. Cependant, il appartient, évidemment, aux enseignant.e.s de veiller au respect des règles. De fait, cela fait peser sur nos épaules la responsabilité de garantir l'application de la loi dans un environnement qui est fait pour l'enfreindre.

Bref, on a donné à tous les élèves du canton une allumette dans une grange à foin, et on nous demande de maintenir la luminosité et d'assumer le risque d'incendie...

Contrôler le don de soi

Dès les premiers instants, nous avons travaillé d'arrache-pied pour que l'école continue d'exister pendant la crise.

Derrière le discours élogieux du politique, se cache un cruel manque de reconnaissance de quelques directions. En effet, certaines d'entre elles ont trouvé le temps de tenter de mettre sur pied des mesures de contrôle et exigent des comptes rendus détaillés de leçon conçue dans l'urgence.

Pire, d'autres veulent imposer aux enseignant.e.s les plus à l'aise la prise en charge des cours des collègues moins bien équipés, moins formés aux outils d'e-learning ou malades.

Il faut garder à l'esprit que le corps enseignant, confiné, mais animé d'un fort sens du service public, enseigne à distance, certes de son plein gré, mais à ses frais !

Chercher à surveiller, contrôler ou attaquer un personnel alors qu'il démontre une fois de plus son sens du service public est particulièrement mal venu.

Nous exigeons la levée immédiate de toutes ces mesures et la ré-allocation des ressources libérées vers le soutien de l'enseignement en remplacement du personnel malade, astreint à la garde d'enfant ou sous équipé.

A toutes fins utiles, rappelons qu'une part importante, sinon l'ensemble de notre hiérarchie, peut se prévaloir d'un master académique. Chacun de nos cadres peut donc assumer un remplacement dans un cours.

Ils trouveront certainement un collègue à soulager plutôt qu'à contrôler ou évaluer.

Comment gérer les abus ?

Dès l'annonce de la suspension des cours, les directions nous ont instamment appelés à contacter nos élèves par tous les moyens afin de maintenir le lien avec l'école, si ténu soit-il : téléphonie, courriels et réseaux sociaux, y compris WhatsApp, pourtant si décrié ce début d'année.

L'enseignement à distance et en particulier la classe virtuelle, a ceci de particulier qu'il fait se connecter plusieurs espaces privés et contribue ainsi à brouiller subrepticement les limites entre la sphère professionnelle, l'espace public et le domaine privé, tant pour les élèves que pour leurs enseignant.e.s. En l'absence d'une réflexion aboutie sur ce que pourrait être la civilité numérique, nul doute que cette digitalisation « sauvage » éclairera d'un jour nouveau les relations au sein des classes.

Dans ce contexte, il est urgent qu'un groupe de travail sur le numérique intégrant l'ensemble des partenaires sociaux, réfléchisse à la définition des contours d'une « urbanité virtuelle » capable de traduire pour l'école numérique, les règles de politesse, du vivre ensemble ainsi que les modalités de contrôle élaborées pour l'école entre les murs.

Ainsi, l'UNION a été alertée de captures d'écrans ou de films enregistrés pendant les cours en ligne. Tous les protagonistes de ces classes virtuelles ne se rendent pas toujours compte que leurs apparitions dans ces visioconférences peuvent donner lieu à des usages incontrôlés ou abusifs. La diffusion de contenu modifié, déformant le propos ou humiliant sur les réseaux sociaux peuvent ternir, parfois à leur insu, l'image d'un.e élève, comme celle d'un.e enseignant.e. Comment lutter contre le harcèlement scolaire, garantir les droits et l'intégrité de tous dans cet espace virtuel ?

La passivité de notre hiérarchie en matière de violence, que celle-ci soit physique ou verbale, nous laisse craindre que la réaction ne soit pas à la mesure des atteintes que subiront les « acteurs » de ces scénettes.

Soyons humbles : nous n'enseignons plus !

Nous ne pourrions pas effacer d'un clic les inégalités des élèves d'accès à l'école en ligne. La fracture numérique, c'est avant tout des inégalités matérielles, sociales et culturelles qui ne disparaîtront pas par le simple prêt d'un ordinateur.

L'apprentissage distanciel ne remplacera jamais la présence de l'enseignant et des camarades de classe. La dimension humaine de la relation pédagogique est incompressible dans le tout numérique.

Nous, qui aimons notre métier, notre investissement l'a prouvé maintes fois, nous savons que le travail que nous faisons depuis le 15 mars est sans lien avec ce qui nous occupaient avant la crise.

Pour l'heure, il est très vraisemblablement prématuré de claironner que les 17'800 classes virtuelles dans le secondaire parviennent à mettre en place une « continuité pédagogique ». Le travail scolaire à distance se caractérise par une « discontinuité pédagogique » certaine.

Nul doute que cette expérience nous amènera à réfléchir, urgemment, sur l'évolution de notre métier, sur la véritable plus-value pédagogique des outils numériques.

Adhérez, l'UNION c'est vous !

L'UNION s'engage à vos côtés